

**BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE
L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

**Spécialité : animateur
Mention : Loisirs Tous Publics**

PHOTO
(Obligatoire)

**DOSSIER D'INSCRIPTION ET DE VERIFICATION
DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN
FORMATION**

(Tout dossier incomplet sera retourné)

Nom de l'organisme : N° d'habilitation :

Nom de famille : Nom d'usage :

Prénom : Sexe M F

Date de naissance : Age : Lieu de Naissance :

Adresse (précisez : rue, boulevard, passage, bâtiment, allée, résidence...) :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Mail :

Nationalité : N° de Sécurité Sociale :

Exigences préalables à l'entrée en formation

La copie du diplôme : **Prévention et Secours Civique 1 (PSC1)** ou AFPS ou PSE1 ou PSE2 ou AFGSU 1 ou 2 ou STT

La copie très lisible recto-verso de la **carte d'identité ou du passeport** (en cours de validité)

L'attestation de justification d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Ou bien

La copie d'un diplôme suivant : BAPAAT, CQP animateur périscolaire, BAFA, BAFD, BAC PRO SPVL, BAC PRO AGRICOLE, BREVET PRO délivré par le ministère de l'agriculture, BPJEPS.

Pour les français de moins de 25 ans : la copie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la Journée de défense et de citoyenneté.

Les pièces justifiant de dispenses et d'équivalences d'UC du BPJEPS, l'attestation de satisfaction aux TEP ou un diplôme admis en équivalence